

COMITÉ D'ENTREPRISE, COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE

DES EXPERTS COMPTABLES
À VOTRE SERVICE



Expert-Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région PACA
Commissaire aux Comptes inscrite près la Cours d'Appel d'Aix en Provence
SIRET : 523 199 339 00012 - APE 6920Z



SOFIFRANCE, DES EXPERTS AU SERVICE DES COMITÉS D'ENTREPRISES

- Un groupe indépendant
- Une adaptabilité à tous les climats sociaux
- Une intervention sur tous types de comité social économique, CE ou CCE, Comité d'établissement, UES, en France

ÉLUS DES COMITÉS DES ENTREPRISES

Vous avez choisi d'être un membre actif du dialogue social, vous voulez donner un sens à votre mandat, vous voulez comprendre votre entreprise et anticiper son évolution.

SOFIFRANCE met à votre disposition ses compétences en matière d'analyse et de connaissance des entreprises.





DES PROFESSIONNELS PLURIDISCIPLINAIRES ET COMPLÉMENTAIRES...

CAROLE REYNAUD

Expert-comptable
et Commissaire aux Comptes,
spécialisée dans l'assistance et le conseil.



FRANCK REYNAUD

Directeur de Mission engagé, diplômé en finance,
il apporte son énergie, caractère et ténacité.



ÉLODIE MIELLE

Avocate spécialisée en Droit du Travail
et dans l'assistance des représentants des salariés.



UNE ÉQUIPE COMPLÈTE

*Des collaborateurs diplômés, issus du monde de l'entreprise
et notamment de sociétés ou groupe de sociétés cotés.*

POUR VOUS CONSEILLER ET VOUS ACCOMPAGNER



Identifier les risques et les opportunités liés à l'entreprise, son secteur d'activité et ses marchés.



Donner un éclairage technique et précis sur les stratégies de vos entreprises.



Susciter le débat et favoriser la négociation.



Construire des propositions alternatives crédibles.

*L'expertise pour vous éclairer,
le conseil pour vous accompagner.*



DOMAINES D'INTERVENTION

Support pédagogique, nos équipes vous accompagnent sur les plans financiers, sociaux et économiques, quel que soit le type de mission.



MISSIONS CONTRACTUELLES

Les missions contractuelles relèvent de la consultation. Nos experts s'engagent alors à vos côtés pour vous assister dans les démarches administratives et comptables propres au CE.



MISSIONS LÉGALES

Le Code du travail prévoit que tout CE ou CCE peut se faire assister d'un expert-comptable de son choix. Les missions légales de l'expert-comptable sont entièrement à la charge de l'employeur et ne peuvent, en aucun cas, être imputées sur le budget de fonctionnement, excepté l'examen des orientations stratégiques qui est prise en charge à hauteur de 20% par le budget de fonctionnement du CE.



DOMAINES D'INTERVENTION

Support pédagogique, nos équipes vous accompagnent sur les plans financiers, sociaux et économiques, quel que soit le type de mission.



MISSIONS CONTRACTUELLES

- Tenue ou surveillance de la comptabilité du CE
- Audit des comptes du CE
- Élaboration de vos budgets prévisionnels
- Conseil en organisation, gestion des activités sociales et culturelles
- Audit social des prestations fournies par le CE
- Rédaction de votre règlement intérieur
- Négociation des accords d'intéressement et participation
- Assistance permanente en droit social
- Mise en disposition d'un logiciel en ligne



DOMAINES D'INTERVENTION

Support pédagogique, nos équipes vous accompagnent sur les plans financiers, sociaux et économiques, quel que soit le type de mission.



MISSIONS LÉGALES

- Examen de la situation économique et financière de l'entreprise
- Examen de la politique sociale de l'entreprise
- Mission relative aux orientations stratégiques de l'entreprise
- Assistance dans l'exercice du droit d'alerte économique
- Mission d'assistance lors de licenciement économique de 10 salariés ou plus
- Vérification de participation
- Opérations de concentration



MISSIONS LÉGALES

1. MISSION RELATIVE À LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

- Comprendre les comptes et mieux apprécier la situation de l'entreprise dans son environnement.
- Analyse des comptes prévisionnels
- Examen annuel des comptes
- Étude de l'environnement politique et social



NOTRE RÔLE

Rendre les comptes intelligibles et favoriser le dialogue social, vous permettant de former votre opinion indépendamment des explications fournies par la Direction.



VOTRE OBJECTIF

Obtenir une vision claire de la situation de l'entreprise afin d'exercer au mieux vos prérogatives.

2. MISSION RELATIVE À LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

- Examen du turn over, des différentes formes d'emploi, de la rémunération, de l'égalité professionnelle et des conditions de travail.



NOTRE RÔLE

Exposer les enjeux économiques et sociaux des choix de l'entreprise.



VOTRE OBJECTIF

Maîtriser et prévenir les conséquences décisions de la Direction.

MISSIONS LÉGALES

3. MISSION RELATIVE AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ENTREPRISE

- Le comité d'entreprise est consulté par la direction chaque année sur les orientations stratégiques (activité de l'entreprise, évolution des métiers, organisation du travail, recours à l'interim).

**(Budget CE à hauteur de 20% des missions dans la limite d'un tiers du budget)*



NOTRE RÔLE

Rendre intelligibles les décisions de l'entreprise, dresser des prévisions à court, moyen ou long terme.



VOTRE OBJECTIF

Vous permettre de dresser des propositions alternatives crédibles.

4. ASSISTANCE DANS L'EXERCICE DU DROIT D'ALERTE ÉCONOMIQUE

- Lorsque le comité d'entreprise a connaissance de « faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation de l'entreprise », le comité d'entreprise peut initier la procédure d'alerte.



NOTRE RÔLE

Exposer les enjeux économiques et sociaux des choix de l'entreprise.



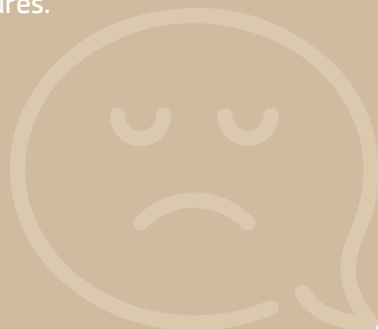
VOTRE OBJECTIF

Maîtriser et prévenir les conséquences décisions de la Direction.

MISSIONS LÉGALES

5. MISSION D'ASSISTANCE LORS DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE DE 10 SALARIÉS OU PLUS

- Étudier le plan de sauvegarde de l'emploi et donner un avis sur les choix de mesures.



NOTRE RÔLE

Analyser les motifs du licenciement économique invoqués. Élaborer des solutions alternatives, vous conseiller dans le choix des mesures sociales proposées et formuler une opinion sur le risque de défaillance de l'entreprise.



VOTRE OBJECTIF

Analyser les mesures de reclassement envisagées avec l'assistance d'un expert et formuler des propositions d'amélioration que l'employeur aura l'obligation d'étudier.

6. VÉRIFICATION DE PARTICIPATION

- Décortiquer les comptes et calculer la participation.



NOTRE RÔLE

Contrôler les données utilisées pour le calcul de la participation, contrôler la gestion et l'utilisation des sommes affectées, établir un diagnostic des méthodes retenues et formuler des propositions d'amélioration susceptibles d'être proposées à l'employeur.



VOTRE OBJECTIF

Vérifier le calcul de la participation, éclaircir les orientations favorables ou défavorables des règles de calcul; vous renseigner sur la gestion et l'utilisation des fonds bloqués.

MISSIONS LÉGALES

7. OPÉRATIONS DE CONCENTRATION

- Le comité d'entreprise peut désigner un expert-comptable pour l'informer sur toute opération de concentration (acquisition, fusion, création d'entreprise commune) nécessitant une notification au ministère de l'économie française ou à la Commission européenne.



NOTRE RÔLE

Établir la pertinence de l'opération, établir un diagnostic des conséquences organisationnelles et sociales, évaluer les enjeux économiques.



VOTRE OBJECTIF

Anticiper et accompagner les évolutions du travail de l'entreprise, vous informer sur les sociétés liées, anticiper les enjeux sociaux.





*Vous souhaitez en savoir plus
sur nos terrains d'intervention ?*

Rencontrons-nous !

Groupe SOFIFRANCE - Carole Reynaud
Siège social
Impasse Honoré Daumier, 238 voie privée
13880 Velaux

Téléphone : 04.86.68.54.80

Télécopie : 04.84.84.50.02

E-mail : cabinet@soffrance.fr

Expert-Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région PACA
Commissaire aux Comptes inscrite près la Cours d'Appel d'Aix en Provence
SIRET : 523 199 339 00012 - APE 6920Z